



## NOUVELLES COMPETENCES :

Transfert de compétence « Eau potable et Assainissement » à la communauté de communes au 01/01/2018

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018** et pour répondre à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le service de l'eau potable et de l'assainissement **sur le territoire est assuré par une seule autorité organisatrice: La Communauté de Communes du Pays de Craon.**

La communauté de communes du Pays de Craon **a créé une Régie** des Eaux et de l'Assainissement dotée de plusieurs services :

- « **Production Eau Potable** », résultat de la dissolution du Syndicat Mixte de renforcement en eau potable du Sud Mayenne (Usine de production d'eau potable située à Loigné sur Mayenne);
- « **Distribution Eau Potable** », résultat de la dissolution de l'EX SIAEP de Livré La Touche, et du transfert de la compétence « eau potable » des communes de Craon et de Cossé-Le-Vivien ;
- « **Assainissement** », résultat du transfert de la compétence « assainissement collectif » de 36 communes. La communauté de communes exerçait préalablement le service public d'assainissement non collectif (SPANC).
- « **secrétariat/facturation** » et un service « instruction des déclarations d'intention de commencement des travaux / intégration numérique des plans de réseaux.

La communauté de communes du Pays de Craon **a hérité des contrats de délégation de service public** conclus par les autorités auparavant compétentes :

- **Pour la compétence eau potable :**
  - les contrats avec Véolia Eau sur le territoire de l'Ex SIAEP du Craonnais et sur du territoire de l'Ex SIROCG (pour les communes rattachées au territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon)
- **Pour la compétence assainissement :**
  - le contrat avec SUEZ (ex Nantaise des eaux) pour la commune de Renazé.

### Quelques chiffres:

<u>En Eau Potable</u>	<u>En Assainissement</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14 400 abonnés</li> <li>• 2 contrats d'affermage</li> <li>• 1 service en régie (15 agents)</li> <li>• 2 550 000 m<sup>3</sup> distribués par an</li> <li>• 1 usine de production d'eau potable</li> <li>• 4 forages de production d'eau potable</li> <li>• 13réservoirs de stockage</li> <li>• Près de 1500 kms de réseaux de distribution</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 900 abonnés</li> <li>• 1 contrat d'affermage</li> <li>• 1 service en régie (7 agents)</li> <li>• 695 000 m<sup>3</sup> épurés par an</li> <li>• 9 stations d'épuration, 26 lagunes, 3 filtres plantés</li> <li>• 40 postes de relèvement</li> <li>• + de 50 bassins d'orage</li> <li>• +de 200 kms de réseaux d'eaux usées et environ 185kms de réseaux pluviales</li> <li>• 3900 installations d'assainissement non collectif à contrôler.</li> </ul>

### HARMONISATION DU PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Suite à ce transfert de compétences, la communauté de communes a hérité d'une hétérogénéité des prix de l'eau et de l'assainissement sur son territoire. Les élus communautaires, par soucis de transparence, ont souhaité maintenir en 2018 les différents tarifs fixés par les autorités auparavant compétentes (*communes ou syndicats*).

Pour respecter la loi, une convergence des prix en matière de tarification de l'eau potable et de l'assainissement a été voté par le conseil communautaire du 08/10/2018.Ce lissage des prix se fera sur 10ans (2019/2028).

### UNE STRATEGIE ambitieuse d'investissements pour une meilleure qualité de services

La communauté de communes du Pays de Craon a pour volonté de mettre en place des programmes d'investissements ambitieux à savoir :

- **Un programme pluriannuel pour l'eau potable** (ouvrages, renouvellement des réseaux sur une durée 60 ans) de 2 700 000 € HT/an.

- **Un plan pluriannuel pour l'assainissement des eaux usées** (ouvrages, renouvellement des réseaux sur une durée 75 ans) de 950 000 € HT/an.

Généralement, les renouvellements de **ces réseaux sont programmés sur des fréquences de 100 à 120 ans.**